

PROCÈS-VERBAL de la quatre cent trentième réunion du **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le lundi 28 septembre 2020 à 17 h, en visioconférence.

CONFIRMÉ LE 26 OCTOBRE 2020

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
BOUTTONNET, Vincent Professeur - Départ. Sciences de l'éducation	X (visio)		LE GAL, Nadine Représentante des collègues		X*
BRIAND, Louise Professeure – Départ. Sciences sociales	X (visio)		RENAUD LABRIE, Louise Chargée de cours	X (visio)	
B. De Grosbois, Sylvie Vice-rectrice au développement campus Saint-Jérôme	X (visio)		** WASSONGUEMA, Charifat Passekede Nongzenga Étudiante	X (visio)	
DELLA FAILLE, Dimitri Professeur – Départ. Sciences sociales	X (visio)		Poste vacant		
DUGUAY, Patrick Membre socio-économique	X (visio)		Poste vacant		
HASTIR, François-Michel Étudiant	X (visio)		Poste vacant		
KAMAL, Najat Membre socio-économique	X (visio)		Poste vacant		
LABERGE, Murielle Rectrice	X (visio)		Poste vacant		
Observateurs et observatrices	Présent	Absent	Invitées	Présent	Absent
LAROCQUE, André Directeur général – Fondation de l'UQO	X (visio)		ÉTHIER, Anne-Marie Auditrice Deloitte S.E.N.C.R.L.	X (visio) Point 5.1	
LEPAGE, Mario Vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim	X (visio)		LEGAULT, Lise Directrice du Service des finances	X (visio) Points 5.1 à 5.3	
NADEAU, Myriam Chargée de projet - DFCP	X (visio)		RENAUD, Valérie Auditrice Deloitte S.E.N.C.R.L.	X (visio) Point 5.1	
ROCHEFORT, Odette Technicienne - ÉMI	X (visio)				
Secrétaire général	Présent	Absent	Attachée d'administration	Présent	Absent
ROY, André J.	X (visio)		AUGER, Mireille	X (visio)	
*Absence motivée. ** Nommée membre au point 4 de la présente réunion.					

Le président du conseil d'administration, monsieur Patrick Duguay, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 17 h 05.

Madame Lise Legault, directrice du Service des finances de l'UQO est présente pour le traitement des points 5.1 à 5.3, et mesdames Anne-Marie Éthier et Valérie Renaud, auditrices, sont présentes pour le traitement du point 5.1.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Déclaration de conflits d'intérêts ou de conflits de rôle
- 3.- Nomination d'une personne à titre de personne convoquée au conseil d'administration

- 4.- Nomination d'une personne étudiante au conseil d'administration
- 5.- Affaires administratives et financières
 - 5.1 Approbation des états financiers et des virements interfonds de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2019-2020
 - 5.2 Approbation des huit premières pages du Rapport produit par le Système d'information financière des universités (SIFU) de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2019-2020
 - 5.3 Approbation du choix de l'auditeur externe pour l'exercice financier 2020-2021
 - 5.4 Modifications au plan des effectifs
- 6.- Procès-verbaux :
 - 6.1 Quatre cent vingt-septième (15 juin 2020) réunion
 - 6.1.1 Adoption
 - 6.1.2 Affaires en découlant
 - 6.2 Quatre cent vingt-huitième (17 août 2020) réunion (extraordinaire)
 - 6.2.1 Adoption
 - 6.2.2 Affaires en découlant
 - 6.3 Quatre cent vingt-neuvième (31 août 2020) réunion (extraordinaire)
 - 6.3.1 Adoption
 - 6.3.2 Affaires en découlant
- 7.- Entérinement des décisions de la :
 - 7.1 Quatre cent trente-quatrième (8 juin 2020) réunion du comité exécutif
 - 7.2 Quatre cent trente-cinquième (29 juin 2020) réunion (extraordinaire) du comité
 - 7.3 Quatre cent trente-sixième (27 juillet 2020) réunion (extraordinaire) du comité
 - 7.4 Quatre cent trente-septième (31 août 2020) réunion du comité exécutif
- 8.- Affaires générales et institutionnelles
 - 8.1 Information du président
 - 8.2 Information de la rectrice
 - 8.3 Témoignage de reconnaissance à messieurs Alain Charbonneau et Yves Dupont
 - 8.4 Reddition de comptes sous forme de rapports annuels
 - 8.5 Nomination d'une personne à titre de doyen à la gestion académique par intérim (**à huis clos**)
 - 8.6 Octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais

- 8.7 Modification à l'octroi d'un titre honorifique de l'Université du Québec en Outaouais
- 9.- Affaires académiques
- 9.1 Émission des attestations d'études : programmes courts de deuxième cycle
- 9.2 Projet de contrat d'affiliation entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et le Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides (CISSSLAU)
- 9.3 Projet de contrat d'affiliation entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSSO)
- 9.4 Projet de création de quatre programmes courts de premier cycle au campus de Gatineau
- Programme court de premier cycle sur la santé mentale
 - Programme court de premier cycle sur la violence sexuelle
 - Programme court de premier cycle sur la toxicomanie
 - Programme court de premier cycle sur la santé psychosociale
- 9.5 Projet de modification des conditions d'admission sur la base adulte pour l'ensemble des programmes de premier cycle en sciences sociales
- 9.6 Projet de modification des conditions d'admission du programme de baccalauréat en psychologie (7751)
- 9.7 Projet de modification des conditions d'admission du programme de maîtrise en sciences infirmières, concentration en santé mentale et en soins psychiatriques (3258)
- 9.8 Projet de modification des conditions d'admission des programmes de deuxième cycle en sciences et technologies de l'information (0934, 0935, 1641, 1642, 1643)
- 9.9 Projet d'ouverture des admissions au diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en comptabilité professionnelle, cheminements régulier (1808) et coopératif (1818), au campus de Saint-Jérôme
- 9.10 Projet de report de l'ouverture des admissions au programme de doctorat en psychologie (cheminement recherche)
- 10.- Nominations
- 10.1 Avis de démission de deux membres du conseil d'administration de l'UQO
- 10.2 Nomination de membres à la commission des études
- 10.3 Nomination de membres au comité d'éthique de la recherche
- 10.4 Recommandation à l'Assemblée des gouverneurs quant à la désignation du représentant de l'Université du Québec en Outaouais au comité de retraite de l'Université du Québec
- 10.5 Recommandation à l'Assemblée des gouverneurs quant à la désignation du représentant de l'Université du Québec en Outaouais au comité de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec
- 10.6 Nomination de deux personnes à titre d'administratrices à la Fondation du cimetière St-James
- 11.- Période d'information et questions

12.- Prochaine réunion (26 octobre 2020)

13.- Clôture de la séance

2.- **Déclaration de conflits d'intérêts ou de conflits de rôle**

Aucune des personnes présentes, membres ou observateurs, ne déclare être en conflit d'intérêts ou en conflit de rôle à l'égard des points à traiter.

3.- **Nomination d'une personne à titre de personne convoquée au conseil d'administration**

L'article 49 du *Règlement général* de l'UQO stipule que le statut de « personne convoquée » est conféré pour chacune des instances au personnel de direction supérieure qui n'en est pas déjà membre ainsi qu'au personnel de direction, dans ce dernier cas, désigné par le recteur.

Le 17 août 2020, le conseil d'administration a adopté la résolution 428X-CA-6585 concernant la nomination de monsieur Mario Lepage à titre de vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim pour un mandat commençant le 1^{er} septembre 2020 et se terminant à l'arrivée du premier terme de l'un des événements suivants : soit la date de retraite de monsieur Lepage, soit la nomination d'une personne à titre de vice-rectrice ou vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création, soit le 31 août 2021.

Le conseil d'administration est donc invité à conférer à monsieur Mario Lepage le titre de personne convoquée aux instances suivantes, soit au comité exécutif et au conseil d'administration de l'Université.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 430-CA-6594 concernant la nomination d'une personne à titre de personne convoquée au comité exécutif et au conseil d'administration (**Mario Lepage**); laquelle est jointe en appendice.

4.- **Nomination d'une personne étudiante au conseil d'administration**

L'Association générale des étudiants de l'UQO (AGE-UQO), à sa rencontre du 19 août 2020, a désigné madame Charifat Passedeke Nongzenga Wassonguema pour siéger au conseil d'administration de l'UQO afin de remplacer monsieur Vincent Bourgon qui a perdu qualité le 16 septembre 2020.

Le décret gouvernemental n'étant pas requis pour la nomination d'étudiants au conseil d'administration, ce dernier est invité à procéder à ces nominations.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 430-CA-6595 concernant la nomination d'une personne étudiante au conseil d'administration (**Charifat Passedeke Nongzenga Wassonguema**); laquelle est jointe en appendice.

5. **Affaires administratives et financières**

5.1 **Approbation des états financiers et des virements interfonds de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2019-2020**

L'UQO prépare ses états financiers dans les 60 jours qui suivent la fin de chaque exercice financier, dans la mesure où les données sur les calculs définitifs ont été fournies par le gouvernement, conformément à l'article 45 de la *Loi sur l'Université du Québec* et au *Règlement général 7* de l'Université du Québec (UQ) sur l'organisation administrative. Ceux-ci doivent être approuvés par le conseil d'administration de l'UQO. Les calculs définitifs ont été rendus disponibles seulement le 13 août dernier.

Selon le processus normal d'adoption des états financiers, ceux-ci sont tout d'abord soumis à l'attention du comité d'audit externe qui en recommande l'adoption au conseil d'administration.

Par ailleurs, la règle budgétaire 6.3 stipule que chaque établissement doit transmettre au Ministère ses états financiers audités et le rapport de l'auditeur au plus tard le 30 septembre suivant la fin de l'année universitaire, à moins d'un avis contraire du Ministère.

Depuis l'année 2009-2010, l'UQ a l'obligation de dresser ses états financiers, selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR), à la suite de la réforme comptable du gouvernement du Québec. Cette réforme exige également que les virements interfonds fassent l'objet d'une approbation formelle du conseil d'administration. Les virements discrétionnaires ont déjà été approuvés par le conseil d'administration, conformément à l'article 56,5 a) du *Règlement général* de l'UQO. Toutefois, les virements statutaires et les virements au service de la dette n'ont pas été approuvés.

Madame Najat Kamal présente le rapport du comité audit et précise qu'aucune non-conformité n'a été relevée.

Suites aux présentations, des membres réitèrent leur désaccord à l'égard des virements interfonds du fonds de fonctionnement vers le fonds d'immobilisation. Ils se disent également préoccupés par le fait que certaines entités de l'UQO ne sont pas auditées. La directrice du Service des finances mentionne que pour les entités liées à l'UQO, elles sont soit auditées par des auditeurs indépendants, soit vérifiées par le personnel du Service des finances de l'UQO. En ce qui a trait aux virements interfonds, la directrice du Service des finances explique chacun des virements interfonds : le bail emphytéotique, les immobilisations et la dette des résidences.

Après délibérations, le vote étant demandé, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à la majorité (Pour : 5 – Contre : 3 – Abstentions : 2) d'adopter la résolution 430-CA-6596 concernant l'approbation des états financiers et des virements interfonds de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2019-2020; laquelle est jointe en appendice.

5.2 Approbation des huit premières pages du Rapport produit par le Système d'information financière des universités (SIFU) de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2019-2020

Le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) demande aux universités québécoises de déclarer leurs données financières selon le format d'états financiers accompagnés d'un rapport de l'auditeur au plus tard le 30 septembre. Par ailleurs, le MES demande à chacune des universités de produire un rapport financier conformément au Système d'information financière des universités (SIFU) au plus tard le 31 octobre, selon ses spécifications.

Le SIFU constitue, pour le MES, un document officiel en matière d'informations financières sur les universités québécoises tant sur la partie des états financiers que sur celle des annexes. Il lui permet d'obtenir l'information financière sous un format standardisé pour des fins de comparaisons des universités.

Le Ministère demande aux universités québécoises de faire approuver les huit premières pages du SIFU. Par ailleurs, le Ministère donne à l'auditeur un mandat d'application de procédures d'audit spécifiées portant sur le SIFU. Dans son mandat, dont il fait rapport au Ministère, l'auditeur doit notamment s'assurer que ces données concordent avec les états financiers audités.

Les huit premières pages du SIFU correspondent aux états financiers audités 2019-2020 qui ont été soumis à l'approbation du conseil d'administration précédemment.

Après délibérations, le vote étant demandé, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à la majorité (Pour : 5 – Contre : 3 – Abstentions : 2) d'adopter la résolution 430-CA-6597 concernant l'approbation des huit premières pages du Rapport produit par le Système d'information financière des universités (SIFU) de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2019-2020; laquelle est jointe en appendice.

Mesdames Éthier et Renaud quittent la séance (17 h 35).

5.3 Approbation du choix de l'auditeur externe pour l'exercice financier 2020-2021

Le *Règlement général 7* de l'Université du Québec portant sur l'organisation administrative prévoit que les états financiers de l'Université et de ses établissements sont audités.

De plus, à l'article 56.1 f) du *Règlement général* de l'UQO, il est précisé que le conseil d'administration approuve annuellement le choix des auditeurs externes.

Le conseil d'administration a nommé cette dernière à titre d'auditeur indépendant des livres de l'UQO pour l'exercice financier 2019-2020 à sa réunion du 2 décembre 2019 (résolution : 421-CA-6468). Il s'agit d'un contrat qui peut être reconduit quatre fois (4) pour une durée d'une (1) année à chaque fois. Il s'agirait de la première reconduction.

La firme Deloitte inc. a signifié, par écrit à la direction du Service des finances, suivant les conditions énoncées aux articles 2.3 et 2.4 des documents d'appel d'offres, son intention de reconduire le contrat pour l'année 2020-2021. Conformément à ce qui est prévu dans l'offre de services de la firme, le coût du mandat d'audit 2020-2021 est de 44 000 \$ avant taxes pour un coût net de ristournes de taxes, selon le système de taxation actuel, de 47 052,17 \$.

Par ailleurs, le comité d'audit externe recommande de nommer la firme Deloitte inc. à titre d'auditeur externe pour l'exercice financier 2020-2021.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 430-CA-6598 concernant l'approbation du choix de l'auditeur externe pour l'exercice financier 2020-2021; laquelle est jointe en appendice.

Madame Legault quitte la séance (17 h 37).

5.4 Modifications au plan des effectifs

Il est proposé d'apporter les modifications suivantes au plan des effectifs 2019-2020 :

Au 29 septembre 2020 :

1. Création d'un (1) poste du groupe professionnel de chargée ou chargé de projet informatique et technologique au Service des technologies de l'information à Gatineau.

Au 1^{er} janvier 2021 :

1. Abolition d'un (1) poste technique du personnel de soutien de technicienne ou technicien en administration au Décanat de la gestion académique à Gatineau;
2. Création d'un (1) poste technique du personnel de soutien de technicienne ou technicien en administration – gestion départementale au Décanat de la gestion académique à Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 430-CA-6599 concernant les modifications au plan des effectifs; laquelle est jointe en appendice.

6. Procès-verbaux :

6.1 Quatre cent vingt-septième (15 juin 2020) réunion

6.1.1 Approbation

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent vingt-septième (15 juin 2020) réunion, et ce, sous réserve d'effectuer les modifications suivantes :

Point 7.4 (p. CA-11) : Il faut ajouter le commentaire d'un membre d'allouer des ressources professionnelles à ces programmes, notamment pour la coordination des stages.

6.1.2 Affaires en découlant

La rectrice, la vice-rectrice et le vice-recteur informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent vingt-septième (15 juin 2020) réunion, les suites régulières ont été données et plus particulièrement en ce qui concerne :

Point 5.4 (P. CA-6) - *Reddition de comptes* : Le secrétaire général effectue le suivi demandé concernant un cas particulier de sanction dans le rapport du comité de discipline.

6.2 Quatre cent vingt-huitième (17 août 2020) réunion (extraordinaire)

6.2.1 Approbation

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent vingt-huitième (17 août 2020) réunion (extraordinaire), et ce, sans modifications.

6.2.2 Affaires en découlant

La rectrice, la vice-rectrice et le vice-recteur informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent vingt-huitième (17 août 2020) réunion (extraordinaire), les suites régulières ont été données.

6.3 Quatre cent vingt-neuvième (31 août 2020) réunion (extraordinaire)

6.3.1 Approbation

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent vingt-neuvième (31 août 2020) réunion (extraordinaire), et ce, sans modifications.

6.3.2 Affaires en découlant

La rectrice, la vice-rectrice et le vice-recteur informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent vingt-neuvième (31 août 2020) réunion (extraordinaire), les suites régulières ont été données.

7. Entérinement des décisions de la :

7.1 Quatre cent trente-quatrième (8 juin 2020) réunion du comité exécutif

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la quatre cent trente-quatrième (8 juin 2020) réunion du comité exécutif, le tout conformément à l'article 56.1 b) du *Règlement général* de l'Université.

7.2 Quatre cent trente-cinquième (29 juin 2020) réunion (extraordinaire) du comité exécutif

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la quatre cent trente-cinquième (29 juin 2020) réunion (extraordinaire) du comité exécutif, le tout conformément à l'article 56.1 b) du *Règlement général* de l'Université.

7.3 **Quatre cent trente-sixième (27 juillet 2020) réunion (extraordinaire) du comité exécutif**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la quatre cent trente-sixième (27 juillet 2020) réunion (extraordinaire) du comité exécutif, le tout conformément à l'article 56.1 b) du *Règlement général* de l'Université.

7.4 **Quatre cent trente-septième (31 août 2020) réunion du comité exécutif**

L'entérinement de ce procès-verbal est reporté à une réunion ultérieure afin de permettre de donner des précisions supplémentaires sur le point 3 - *Transfert de fonds d'un fonds avec restriction (subvention de recherche) de l'UQO vers la Coopérative de recherche et développement de la forêt tempérée*. La vice-rectrice au développement du campus de Saint-Jérôme effectuera le suivi à cet effet.

Un membre réitère la demande qu'il a adressée à la direction lors de la réunion du comité exécutif du 21 septembre dernier, soit qu'un court rapport soit déposé au conseil d'administration concernant les facteurs de risque pour l'UQO face aux conséquences de la COVID-19.

La rectrice convient que la pandémie a créé beaucoup de pression sur l'UQO. Elle précise notamment que les délais au Bureau du registraire sont résorbés. Elle ajoute que la mise en place de dossiers étudiants numériques est par ailleurs en cours et permettra de faciliter le télétravail. L'UQO a également mis en place un plan d'urgence advenant un passage de l'Outaouais en zone rouge. Elle souligne que selon les directives actuelles du MES, la fermeture des universités n'est pas une mesure envisagée.

La rectrice fera un suivi plus détaillé sur la situation de l'UQO lors de la révision budgétaire, en décembre prochain.

8. **Affaires générales et institutionnelles**

8.1 **Information du président**

Le président exprime sa gratitude envers le vice-président sortant, monsieur Michel Merleau, ainsi qu'envers les membres du conseil.

Il fait savoir que des rencontres fréquentes et des échanges hebdomadaires se tiennent avec la rectrice en cette période exceptionnelle de pandémie et de changements à la direction de l'UQO.

Au cours des derniers mois, il a notamment participé à la rencontre de la rentrée des dirigeants de l'UQ où de nombreux prix d'excellence ont été décernés à des membres du réseau. Il a également pris part à deux rencontres avec la Fondation de l'UQO où des discussions se sont tenues sur les orientations de la Fondation.

Il a aussi tenu sa première rencontre du comité d'audit à titre de président.

8.2 **Information de la rectrice**

Aide supplémentaire pour les cégeps et les universités

La rectrice rappelle l'annonce de la ministre de l'Enseignement supérieur, madame Danielle McCann, concernant l'octroi de 375 millions de dollars pour les étudiantes et étudiants du postsecondaire. De ce montant, 75 millions sont alloués à la bonification du soutien et de l'encadrement, et ce, pour les trois volets suivants, soit pour le soutien matériel, l'encadrement pédagogique et le soutien psychosocial.

L'UQO, qui s'est vue attribuer près de 700 000 \$ de cette somme, est en attente de directives du MES pour savoir de quelle façon cette somme doit être répartie entre les trois volets (selon des proportions préétablies ou à la guise de l'établissement en fonction de ses besoins).

Travaux des groupes de travail de la commission des études

La rectrice fait le suivi des travaux des groupes de travail de la commission des études sur l'organisation des activités d'enseignement et sur la qualité de l'enseignement. À la suite des sondages, elle exprime qu'un premier dépouillement a permis de constater une expérience globale satisfaisante à l'égard des cours en non-présentiel. L'anxiété et le manque de contacts avec les collègues et les ressources enseignantes sont les éléments identifiés comme étant les plus difficiles à gérer pour les étudiants et étudiantes.

De nombreuses ressources sont mises à la disposition des étudiants et plusieurs activités sont prévues afin d'offrir du soutien psychologique de même que du mentorat et du sous-mentorat. Au niveau du soutien technologique, de l'achat d'équipement à moindre coût et du prêt d'équipement sont notamment offerts grâce à deux programmes et déjà plus de 189 étudiants ont pu s'en prévaloir.

Poste de vice-recteur à l'administration et aux ressources

Elle fait savoir que le processus d'analyse des fonctions des cadres supérieurs est complété et que le rapport reçu de l'ÉNAP est maintenant à l'étude. Un membre rappelle que la collégialité est un principe important du réseau de l'Université du Québec et que les discussions en cours sur l'étude du rapport devraient, outre les cadres supérieurs, inclure d'autres membres de la communauté universitaire. La rectrice affirme que le corps professoral de même que les employés des groupes de soutien et professionnel seront bien entendu consultés et que cela se fera par étapes.

8.3 Témoignage de reconnaissance à messieurs Alain Charbonneau et Yves Dupont

Le 31 août dernier, monsieur Alain Charbonneau, vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création, et monsieur Yves Dupont, vice-recteur à l'administration et aux ressources ont quitté l'UQO.

Mémoires collectives de la haute direction, messieurs Charbonneau et Dupont ont tenu des rôles majeurs dans le développement de l'Université.

Le conseil est donc invité à leur adresser un témoignage de gratitude et de remerciements pour leur contribution exceptionnelle.

Après délibérations, le vote étant demandé, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à la majorité (Pour : 6 – Contre : 3 – Abstention : 1) d'adopter la résolution 430-CA-6600 concernant le témoignage de remerciements à monsieur Alain Charbonneau; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à la majorité (Pour : 6 – Contre : 3 – Abstention : 1) d'adopter la résolution 430-CA-6601 concernant le témoignage de remerciements à monsieur Yves Dupont; laquelle est jointe en appendice.

8.4 Reddition de comptes sous forme de rapports annuels

Plusieurs politiques et règlements de l'Université requièrent une reddition de comptes au conseil d'administration, principalement sous la forme de dépôt de rapports.

Les rapports qui sont déposés dans le cadre de la présente séance découlent des politiques et règlements suivants :

- *Politique de conduite responsable en recherche et création;*
- *Règlement général – rapport sur les instances;*
- *Règlement visant à prévenir et combattre les situations d'inconduite, de harcèlement et de violence;*
- *Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel.*

Le conseil est invité à recevoir ces rapports.

Madame Najat Kamal quitte la séance (18 h 36).

Des membres du conseil demandent de réviser les rapports en ce qui concerne la période de référence et d'inclure les données pour la période du 1^{er} mai au 30 avril de chaque année. Il est aussi demandé de séparer les rapports en ce qui concerne le *Règlement visant à prévenir et combattre les situations d'inconduite, de harcèlement et de violence* et la *Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel*, et d'inclure, au rapport 2019-2020 sur la conduite responsable en recherche et création, la plainte déposée au cours de cette période.

Le secrétaire général fera le suivi.

8.5 Nomination d'une personne à titre de doyen à la gestion académique par intérim

Le poste de doyen à la gestion académique est vacant depuis le 1^{er} septembre 2020, monsieur Mario Lepage ayant été nommé vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim lors du conseil d'administration du 17 août dernier.

Sur recommandation du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim, la candidature de monsieur Éric Langlois est proposée. Monsieur Langlois occupe présentement un poste de professeur à l'École multidisciplinaire de l'image et il ne sera pas candidat au poste de doyen à la gestion académique.

La nomination de monsieur Langlois au poste de doyen à la gestion académique par intérim est prévue pour une période allant du 1^{er} octobre 2020 jusqu'à la nomination d'une doyenne ou d'un doyen, le cas échéant, et au plus tard le 1^{er} septembre 2021.

La commission des études a émis un avis favorable lors de sa 372^e réunion tenue le 10 septembre 2020 (résolution 372 -CE-2323).

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos et d'autoriser la présence des observateurs réguliers.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 430-CA-6602 concernant la nomination d'une personne à titre de doyen à la gestion académique par intérim (**Éric Langlois**); laquelle est jointe en appendice

8.6 Octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais

Depuis 1988, le conseil d'administration décerne les titres de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'UQO aux membres du personnel enseignant et du personnel non-enseignant qui quittent l'Université pour la retraite le ou avant le 1^{er} septembre de chaque année, et à qui celle-ci veut témoigner sa reconnaissance pour leur contribution à la communauté universitaire.

La rectrice, sur recommandation de la vice-rectrice au développement du campus de Saint-Jérôme, du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim et du secrétaire général, recommande au conseil d'administration de décerner aux personnes suivantes le titre de :

PROFESSEUR HONORAIRE :
Roland Foucher
Alain Charbonneau

MEMBRE HONORAIRE :
Yves Dupont
Mireille Formento-Dojot
Hélène Lacroix
Francine Marleau
Carolle Moyneur
Sylvie Pratte-Grenon
Guylaine St-Amour

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 430-CA-6603 concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Roland Foucher; laquelle est jointe en appendice

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 430-CA-6604 concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Alain Charbonneau; laquelle est jointe en appendice

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 430-CA-6605 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Yves Dupont; laquelle est jointe en appendice

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 430-CA-6606 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Carolle Moyneur; laquelle est jointe en appendice

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 430-CA-6607 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Mireille Formento-Dojot; laquelle est jointe en appendice

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 430-CA-6608 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Hélène Lacroix; laquelle est jointe en appendice

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 430-CA-6609 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Francine Marleau; laquelle est jointe en appendice

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 430-CA-6610 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Sylvie Pratte-Grenon; laquelle est jointe en appendice

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 430-CA-6611 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Guylaine St-Amour; laquelle est jointe en appendice

8.7 Modification à l'octroi d'un titre honorifique de l'Université du Québec en Outaouais

Le 23 avril 2018, le conseil d'administration adoptait la résolution 408-CA-6202 concernant l'octroi du titre de *Membre honoraire* de l'UQO à monsieur Denis Dubé.

Or, outre les fonctions de cadre et de cadre supérieur occupées au sein de l'UQO, dont celles de doyen des études et de la recherche (21 juin 1995 au 31 mai 1998), de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (1^{er} juin 1998 au 31 mai 2013), de cadre conseil affecté à des projets spéciaux (1^{er} juin 2013 au 1^{er} mai 2018), monsieur Dubé a également mené une carrière de professeur au Département d'informatique et d'ingénierie, et ce, du 1^{er} mars 1985 au 20 juin 1995.

Monsieur Dubé a demandé qu'on lui octroie le titre de *Professeur honoraire de l'UQO*. Le conseil d'administration est donc invité à abroger la résolution 408-CA-6202 lui octroyant le titre de *Membre honoraire* et à lui décerner, par l'entremise d'une nouvelle résolution, le titre de *Professeur honoraire*.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 430-CA-6612 concernant l'abrogation de la résolution 408 -CA-6202 relative à l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Denis Dubé; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 430-CA-6613 concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Denis Dubé; laquelle est jointe en appendice.

9. Affaires académiques

9.1 Émission des attestations d'études : programmes courts de deuxième cycle

Conformément à la *Politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts*, la commission des études a recommandé au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux personnes qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de deuxième cycle.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 430-CA-6615 concernant l'émission des attestations d'études : programmes courts de deuxième cycle; laquelle est jointe en appendice

9.2 Projet de contrat d'affiliation entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et le Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides (CISSSLAU)

L'UQO accorde de l'importance au développement de la collaboration avec le CISSSLAU afin d'optimiser la qualité des services offerts par les deux établissements à la population de la région.

À la demande du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), un contrat type d'affiliation a été rédigé en collaboration avec plusieurs parties prenantes, soit les établissements du réseau de la santé et des services sociaux, les universités ainsi que les directions concernées du MSSS.

Un contrat d'affiliation entre l'Université et l'établissement permet un positionnement stratégique académique notamment en identifiant entre autres les objectifs suivants :

- collaboration à l'avancement des connaissances, l'amélioration des soins et la formation de la relève;
- développement de l'enseignement et de la recherche, à la valorisation des connaissances, à l'évaluation et à l'amélioration des services à la population;
- participation à la formation des étudiants;
- collaboration à l'élaboration de la programmation de recherche et coordination de la réalisation de cette programmation et autres activités de recherche en lien avec les objectifs et priorités définis.

Notons que le texte du contrat type d'affiliation ne doit pas être modifié à l'exception des champs prévus à cet effet, soit l'identification des parties prenantes.

Tel que défini par le MSSS, il sera nécessaire après la signature du contrat d'affiliation de conclure des ententes spécifiques pour définir certaines modalités particulières applicables entre les parties.

Soulignons que cette entente ne comporte pas de restriction d'exclusivité et qu'ainsi l'UQO et le CISSSLAU peuvent convenir de contrats d'affiliation avec d'autres partenaires.

La rectrice et la vice-rectrice au développement du campus de Saint-Jérôme souhaitent que l'UQO puisse s'engager dans ce projet de contrat d'affiliation avec le CISSSLAU.

Un avis favorable à ce projet de contrat d'affiliation a été émis par la commission des

études le 10 septembre 2020 (Résolution 372-CE-2304).

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 430-CA-6616 concernant le projet de contrat d'affiliation entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et le Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides (CISSSLAU); laquelle est jointe en appendice. Une membre, madame Louise Briand, fait part de son abstention.

9.3 Projet de contrat d'affiliation entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSSO)

L'UQO accorde de l'importance à la collaboration avec le CISSSO afin d'optimiser la qualité des services offerts par les deux établissements à la population de la région.

À la demande du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), un contrat type d'affiliation a été rédigé en collaboration avec plusieurs parties prenantes, soit les établissements du réseau de la santé et des services sociaux, les universités ainsi que les directions concernées du MSSS.

Un contrat d'affiliation entre l'Université et l'établissement permet un positionnement stratégique académique notamment en identifiant entre autres les objectifs suivants :

- collaboration à l'avancement des connaissances, l'amélioration des soins et la formation de la relève;
- développement de l'enseignement et de la recherche, à la valorisation des connaissances, à l'évaluation et à l'amélioration des services à la population;
- participation à la formation des étudiants;
- collaboration à l'élaboration de la programmation de recherche et coordination de la réalisation de cette programmation et autres activités de recherche en lien avec les objectifs et priorités définis.

Notons que le texte du contrat type d'affiliation ne doit pas être modifié à l'exception des champs prévus à cet effet, soit l'identification des parties prenantes.

Tel que défini par le MSSS, il sera nécessaire après la signature du contrat d'affiliation de conclure des ententes spécifiques pour définir certaines modalités particulières applicables entre les parties.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 430-CA-6617 concernant le projet de contrat d'affiliation entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSSO); laquelle est jointe en appendice. Une membre, madame Louise Briand, fait part de son abstention.

9.4 Projet de création de quatre programmes courts de premier cycle au campus de Gatineau

- Programme court de premier cycle sur la santé mentale
- Programme court de premier cycle sur la violence sexuelle
- Programme court de premier cycle sur la toxicomanie
- Programme court de premier cycle sur la santé psychosociale

À la suite d'une demande de l'UQO en 2017, la professeure Martine Mayrand Leclerc, du Département des sciences infirmières, a tenu une étude sur les besoins en matière de santé et de services sociaux en Outaouais et ceci, afin d'orienter le développement de programmes à l'UQO dans ce secteur pour les prochaines années.

Les trois premiers projets de programmes courts ont explicitement été identifiés dans l'étude de besoins en santé, soit les programmes courts sur la santé mentale, sur la violence sexuelle et sur la toxicomanie. Les démarches de consultation auprès des personnes étudiantes potentielles ont également permis de soulever des besoins pour un programme supplémentaire pouvant regrouper les thèmes des trois autres programmes,

menant au développement d'un quatrième programme court, celui-ci sur la santé psychosociale. Chacun des quatre programmes courts est constitué de neuf crédits de formation et s'adresse principalement à une population d'intervenants en santé et en services sociaux déjà en exercice qui cherchent à élargir leurs connaissances et compétences dans des domaines peu étudiés lors de leur formation initiale.

La création des programmes courts repose en majorité sur l'offre de cours de premier cycle déjà présente dans les modules de psychoéducation et de psychologie. Les ressources professorales et matérielles nécessaires à leur mise en œuvre sont également disponibles à l'UQO.

Le projet de création des quatre programmes courts de premier cycle au campus de Gatineau a reçu un avis favorable de la commission des études le 10 septembre 2020.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 430-CA-6618 concernant le projet de création du programme court de premier cycle sur la santé mentale; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 430-CA-6619 concernant le projet de création du programme court de premier cycle sur la violence sexuelle; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 430-CA-6620 concernant le projet de création du programme court de premier cycle sur la toxicomanie; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 430-CA-6621 concernant le projet de création du programme court de premier cycle sur la santé psychosociale; laquelle est jointe en appendice.

9.5 Projet de modification des conditions d'admission sur la base adulte pour l'ensemble des programmes de premier cycle en sciences sociales

Le texte de 300 mots ne permet pas de connaître les aptitudes et capacités des candidates et des candidats à poursuivre des études universitaires.

Ainsi, à titre de conditions d'admissions sur la base adulte pour l'ensemble de ses programmes, le Module des sciences sociales remplace le texte de 300 mots par un questionnaire sur les motivations, aptitudes et capacités des candidates et des candidats à poursuivre des études universitaires.

Le projet de modification a été adopté à la commission des études le 10 septembre 2020.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 430-CA-6622 concernant le projet de modification des conditions d'admission sur la base adulte pour l'ensemble des programmes de premier cycle en sciences sociales; laquelle est jointe en appendice.

9.6 Projet de modification des conditions d'admission du programme de baccalauréat en psychologie (7751)

Le conseil de module de la psychologie propose trois modifications :

- ajouter une note dans les conditions d'admission sur la base des études collégiales pour expliquer le refus de candidats qui ne répondent pas aux prérequis en mathématiques et en biologie;
- modifier les conditions d'admission sur la base des études universitaires afin

d'uniformiser les exigences en matière de connaissances en mathématiques et en biologie;

- de retirer les conditions d'admission sur la base adulte considérant quelle celle-ci rend très difficile l'évaluation objective des candidatures et alourdit le traitement administratif.

Les deux premières modifications permettront aux candidats refusés au baccalauréat de s'inscrire au certificat en psychologie dans le but de devenir admissibles au baccalauréat.

Le projet de modification a été adopté à la commission des études le 10 septembre 2020.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 430-CA-6623 concernant le projet de modification des conditions d'admission du programme de baccalauréat en psychologie (7751); laquelle est jointe en appendice.

9.7 Projet de modification des conditions d'admission du programme de maîtrise en sciences infirmières, concentration en santé mentale et en soins psychiatriques (3258)

Une modification au *Règlement sur la formation et l'expérience clinique requises des infirmières pour l'évaluation des troubles mentaux*, stipule, entre autres, que «L'expérience clinique en soins infirmiers psychiatriques est constituée d'au moins 840 heures auprès de personnes nécessitant des soins infirmiers en santé mentale et en psychiatrie».

Afin de se conformer au règlement, le 11 décembre 2019, le comité provincial du programme conjoint en sciences infirmières (UQAC, UQAR, UQAT, UQO et UQTR) a adopté une résolution pour modifier les conditions d'admission de la maîtrise en sciences infirmières, concentration en santé mentale et en soins psychiatriques (3258).

Le comité de programmes de deuxième cycle en sciences infirmières doit emboîter le pas et modifier les conditions d'admission du programme de maîtrise en sciences infirmières, concentration en santé mentale et en soins psychiatriques (3258).

Le projet de modification a été adopté à la commission des études le 10 septembre 2020.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 430-CA-6624 concernant le projet de modification des conditions d'admission du programme de maîtrise en sciences infirmières, concentration en santé mentale et en soins psychiatriques (3258); laquelle est jointe en appendice.

9.8 Projet de modification des conditions d'admission des programmes de deuxième cycle en sciences et technologies de l'information (0934, 0935, 1641, 1642, 1643)

Le comité de programmes de deuxième cycle en sciences et technologies de l'information (STI) propose de modifier les conditions d'admission de tous ses programmes sur la base des études universitaires pour permettre, selon certains critères, l'admission d'étudiantes et d'étudiants qui ont une moyenne cumulative inférieure à 3,2 (sur 4,3). La modification permettra de retenir plus de candidatures avec un bon potentiel et, ainsi, d'augmenter la fréquentation dans les programmes.

Le projet de modification a été adopté à la commission des études le 10 septembre 2020.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 430-CA-6625 concernant le projet de modification des conditions d'admission des programmes de deuxième cycle en sciences et technologies de l'information (0934, 0935, 1641, 1642, 1643); laquelle est jointe en

appendice.

9.9 Projet d'ouverture des admissions au diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en comptabilité professionnelle, cheminements régulier (1808) et coopératif (1818), au campus de Saint-Jérôme

Le projet de DESS en comptabilité professionnelle s'inscrit dans la continuité du développement de la programmation de l'université dans le secteur de la comptabilité. L'offre de ce programme au campus de Saint-Jérôme permettra d'assurer la continuité de la formation des étudiants diplômés du baccalauréat en sciences comptables de cheminer vers le DESS en sciences comptables, pré-requis à l'acquisition du titre de CPA. Il est proposé d'offrir le DESS en comptabilité professionnelle à compter de l'automne 2021, et ce, à temps complet.

Le comité de programmes de deuxième cycle en comptabilité professionnelle et l'assemblée départementale des sciences comptables ont donné un avis favorable au projet d'ouverture des admissions au campus de Saint-Jérôme. Le projet d'ouverture des admissions au diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en comptabilité professionnelle au campus de Saint-Jérôme a reçu un avis favorable de la commission des études le 10 septembre 2020.

Le projet d'ouverture a été adopté à la commission des études le 10 septembre 2020.

Le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim précise que des ressources sont déjà en place au campus de Saint-Jérôme pour offrir ce programme et notamment pour assurer le placement en stage. L'ajout de ressources pourra être analysé si des besoins se font sentir.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 430-CA-6626 concernant le projet d'ouverture des admissions au diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en comptabilité professionnelle, cheminements régulier (1808) et coopératif (1818), au campus de Saint-Jérôme; laquelle est jointe en appendice.

9.10 Projet de report de l'ouverture des admissions au programme de doctorat en psychologie (cheminement recherche)

Lors de sa 427^e réunion, tenue le lundi 15 juin 2020, les membres du conseil d'administration de l'UQO ont approuvé le projet d'ouverture conditionnelle des admissions au doctorat en psychologie (cheminement recherche) à l'automne 2020, sous réserve de l'autorisation de financement de l'effectif étudiant du programme par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES). L'autorisation du ministère n'ayant pas encore été reçue, il est proposé de reporter l'ouverture du programme à l'hiver 2021, et ce, conditionnellement à la réception de l'autorisation nécessaire du MES. L'ouverture à l'hiver n'aura aucun impact sur le cheminement des étudiants et étudiantes ou sur l'offre de cours.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 430-CA-6627 concernant le projet de report de l'ouverture des admissions au programme de doctorat en psychologie (cheminement recherche); laquelle est jointe en appendice

10. Nominations

10.1 Avis de démission de deux membres du conseil d'administration de l'UQO

En vertu de l'article 24 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais, le conseil d'administration est invité à prendre note de la démission de deux membres. En effet, le 14 septembre, monsieur Michel Merleau, membre du conseil d'administration siégeant à titre de membre socio-économique, faisait part de sa démission. Le 24 septembre, madame Chrystine Loriaux, membre du conseil d'administration siégeant à titre d'ancienne diplômée faisait également part de sa démission.

La rectrice et le président précisent que deux candidatures ont déjà été soumises au

Secrétariat aux emplois supérieurs et que l'appel de candidatures pour les deux autres postes est déjà en cours.

10.2 Nomination de membres à la commission des études

Sous l'autorité du conseil d'administration, la commission des études est l'instance statutaire responsable de l'enseignement et de la recherche. Elle exerce ses pouvoirs conformément aux dispositions pertinentes des règlements de l'Université du Québec et du *Règlement général* de l'UQO, et c'est au conseil d'administration de l'Université qu'il revient de procéder à la désignation de ses membres.

Le corps professoral de l'Université a été convoqué conjointement, par le secrétaire général et la présidence du Syndicat des professeurs de l'UQO (SPUQO), à une assemblée générale des professeurs pour la désignation de quatre (4) professeurs appelés à pourvoir les postes de membres dont les mandats viennent à échéance ou le membre a perdu ou perdra qualité. Les postes à pourvoir sont les suivants :

Professeurs occupant un poste de direction de département, de module ou de responsabilité de programmes de cycles supérieurs

- Il s'agit de remplacer monsieur Guy Bellemare, dont le mandat s'est terminé le 18 juin 2020;
- Il s'agit de remplacer ou de renouveler monsieur Sylvain Brousseau dont le mandat s'est terminé le 30 juin 2020.

Professeur n'occupant pas un poste de direction de département, de module ou de responsabilité de programmes de cycles supérieurs

- Il s'agit de remplacer monsieur Guy Chiasson dont le mandat s'est terminé le 30 juin 2020;
- Il s'agit de renouveler ou de remplacer monsieur David Lefrançois dont le mandat s'est terminé le 31 juillet 2020.

L'assemblée générale des professeurs, à sa rencontre du 16 septembre 2020, a désigné les professeurs suivants :

Professeurs occupant un poste de direction de département, de module ou de responsabilité de programmes de cycles supérieurs

- Madame Muriel Dufour en remplacement de monsieur Guy Bellemare.

Professeur n'occupant pas un poste de direction de département, de module ou de responsabilité de programmes de cycles supérieurs

- Madame Geneviève Pagé en remplacement de monsieur Guy Chiasson;
- Madame Emmanuelle de Verlaine en remplacement de monsieur David Lefrançois.

La durée des mandats est de deux (2) ans et ils sont renouvelables.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 430-CA-6628 concernant la nomination de membre à la commission des études (**Muriel Dufour, Emmanuelle de Verlaine, Geneviève Pagé**); laquelle est jointe en appendice

10.3 Nomination au comité d'éthique de la recherche

Conformément à l'article 6 de la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains*, la responsabilité de nommer les membres du comité institué en vertu de cette politique, soit le comité d'éthique de la recherche, incombe au conseil d'administration.

Les membres suivants, qui voient leur mandat prendre fin le 30 septembre 2020, ont

manifesté leur intérêt à renouveler leur mandat :

- André Durivage, professeur
- Geneviève Forest, professeure
- Louis Perron, éthicien

Le secrétaire général a procédé à un appel de candidatures auprès des professeurs, entre le 20 août et le 18 septembre 2020 pour les postes réservés à des personnes connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche relevant de la compétence du comité.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 430-CA-6629 concernant la nomination au comité d'éthique de la recherche (**André Durivage, Geneviève Forest, Louis Perron**); laquelle est jointe en appendice

10.4 Recommandation à l'Assemblée des gouverneurs quant à la désignation du représentant de l'Université du Québec en Outaouais au comité de retraite de l'Université du Québec

En vertu du règlement régissant le Régime de retraite de l'Université du Québec, il appartient à l'Assemblée des gouverneurs de procéder, sur la base de la recommandation du conseil d'administration de la constituante, à la nomination du membre du comité de retraite, à titre de représentant de l'UQO.

Le représentant de l'Université au comité de retraite, le vice-recteur à l'administration et aux ressources, monsieur Yves Dupont, a perdu qualité le 1^{er} septembre 2020. Le secrétaire général de l'Université du Québec, Me André G. Roy, dans une lettre adressée au secrétaire général de l'Université, le 11 septembre 2020, sollicitait, de la part de celle-ci, qu'elle lui fasse connaître, d'ici le 28 septembre 2020, le nom de la personne proposée pour la représenter au sein de ce comité.

Le conseil d'administration est invité à procéder à la nomination du remplaçant de monsieur Dupont pour siéger audit comité, et ce, pour la durée non écoulée de son mandat, soit jusqu'au 13 juin 2023.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 430-CA-6630 concernant la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs quant à la désignation du représentant de l'Université du Québec en Outaouais au comité de retraite de l'Université du Québec (**André J. Roy**); laquelle est jointe en appendice

10.5 Recommandation à l'Assemblée des gouverneurs quant à la désignation du représentant de l'Université du Québec en Outaouais au comité de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

Le représentant de l'Université du Québec en Outaouais au comité de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec est habituellement occupé par la personne directrice du Service des ressources humaines. Étant donné que lors de la nomination d'un nouveau représentant après la fin de mandat de monsieur Mario Auclair, ancien directeur du Service des ressources humaines, la nouvelle directrice madame Manon Michaud venait d'être nommée à ce poste, l'Université du Québec en Outaouais a nommé monsieur Mario Lepage, doyen de la gestion académique comme représentant, le 23 avril 2019, ceci afin de faciliter l'intégration de madame Michaud dans ses nouvelles fonctions.

Considérant la récente nomination et l'entrée en poste de monsieur Mario Lepage à titre de vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim, le 1^{er} septembre 2020, l'Université suggère de le remplacer et de nommer comme par les années passées, la personne qui occupe la fonction de direction du Service des ressources humaines, soit madame Manon Michaud.

Le conseil est donc invité à entériner cette recommandation, en vue de la communiquer à l'Assemblée des gouverneurs, soit de désigner madame Manon Michaud, directrice du Service des ressources humaines de l'UQO, en remplacement de monsieur

Mario Lepage.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 430-CA-6631 concernant la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs quant à la désignation du représentant de l'Université du Québec en Outaouais au comité de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec (**Manon Michaud**); laquelle est jointe en appendice

10.6 Nomination de personnes à titre d'administratrices à la Fondation du cimetière St-James

Le 26 juillet 2017, l'Université créait la Fondation du cimetière St-James. La fondation est un organisme de bienfaisance reconnu par Revenu Canada. Le règlement général de la Fondation prévoit un conseil d'administration avec un maximum de neuf (9) administrateurs.

Présentement, il y a seulement deux (2) administratrices en place soit mesdames Manon Moreau, directrice du Service des terrains et bâtiments, et Me Marie-Eve Henrichon, adjointe au secrétaire général et conseillère juridique, considérant le départ à la retraite de monsieur Yves Dupont, vice-recteur l'administration et aux ressources, le 1^{er} septembre 2020.

Considérant l'intérêt de madame Murielle Laberge de se joindre à titre d'administratrice à la Fondation du cimetière St-James, le conseil d'administration est invité à désigner madame Murielle Laberge, rectrice de l'UQO, ou la personne qu'elle désigne pour la représenter, à titre d'administratrice de la Fondation du cimetière St-James. De plus, le conseil est invité à ajouter que la prochaine personne qui occupera le poste de vice-rectrice ou de vice-recteur à l'administration et aux ressources, sera désignée personne administratrice au sein de ladite Fondation du cimetière St-James.

La rectrice indique qu'une visite du cimetière guidée par monsieur Michel Prévost, archiviste, sera éventuellement organisée pour les membres du conseil.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 430-CA-6632 concernant la nomination d'une personne à titre d'administrative à la Fondation du cimetière St-James (**Murielle Laberge, et la prochaine personne à titre de vice-recteur ou vice-rectrice à l'administration et aux ressources**); laquelle est jointe en appendice.

11. Période d'information et de questions

Un membre demande un suivi relativement à une demande déposée au conseil d'administration, en septembre 2019, à l'effet de mandater la commission des études pour produire et déposer au conseil d'administration une analyse globale de la diminution de l'effectif étudiant de l'UQO des dernières années en Outaouais et dans les Laurentides.

La rectrice indique avoir mandaté le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim pour mettre sur pied un comité responsable de recueillir des données à analyser pour faire un bilan des effectifs et émettre des recommandations et des pistes d'actions. Il est suggéré d'inviter à ce comité le personnel de l'UQO qui est responsable de l'internationalisation, notamment des membres du DFCPI et de la DCR.

La rectrice fait aussi savoir qu'elle poursuit les rencontres avec le comité ad hoc sur le racisme formé par son prédécesseur. Une murale intérieure représentative des valeurs humanistes et en lien avec le mouvement *La vie des Noirs compte* sera notamment lancée en octobre prochain et affichée sur tous les campus de l'UQO. Créée par deux diplômés de l'ÉMI, cette murale disposera aussi d'une signature graphique qui pourra être ajoutée aux courriels et affichée sur le panneau électronique devant l'Université.

12. Prochaine réunion

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le 26 octobre 2020 à 16 h 30.

13. Clôture de la séance

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 19 h 58.

Original signé par :

Patrick Duguay, président
Murielle Laberge, rectrice